



Réf. : n° 03/CSF/FDSP/2016.

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

L'an deux mille seize et le vingt-et-un du mois de février s'est réuni le Conseil scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques sous la présidence de M. ZOUAÏMIA Rachid et en présence de Mme IGROUFA Zoubida, Mme TOUATI Nasséra, MM. KEBAILI Tayeb, IRATEN Abdallah, KHELFI Abderrahmane, BEZGHICHE Boubekour, AYADI Djillali, ALLAM Lyès, DAHMANI Abdeslem, MOKHTARI Abdelkrim, BELOUL Djamel, AÏSSAOUI Azeddine, BERRI Noureddine, membres.

Après avoir pris acte de la validité de la réunion au vu de la condition de quorum prévue par la réglementation en vigueur, le Conseil a procédé à l'examen des points de l'ordre du jour qui suivent :

I - Evaluation de candidatures à l'habilitation universitaire :

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen de neuf (09) dossiers de candidature à l'habilitation universitaire présentés par :

1 – M. BERRI Noureddine, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé : « L'ordre Régulateur : Essai sur l'émergence d'un concept » et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 11, n° 1, 2015, pp. 26-45 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- M. AIT MANSOUR Kamal, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. YESSAD Houria, Maître de conférences A, Université de Tizi-Ouzou, rapporteur.

2 – M. **CHITER Abdelouhab**, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"نتائج انضمام فلسطين للمحكمة الجنائية الدولية في مواجهة الجرائم الإسرائيلية"

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 12, n° 2, 2015, pp. 231-250.

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. BOUKIRAT Abdelkader, Professeur, Université d'Alger1, rapporteur.

3 – M. **TEBBACHE Azedine**, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"أزمة قاضي التحقيق في النظام الإجرائي المختلط"

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 10, n° 2, 2014, pp. 116-145.

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- Mme IGROUFA Zoubida, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. BENSALIM Omar, Maître de conférences A, Université de Khenchela, rapporteur.

4 – Mme **YAHIAOUI Nora**, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé : « Les conflits armés internes en mutation : Qualification et internationalisation » et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 12, n° 2, 2015, pp. 7-21 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche**

Juridique, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressée à l'habilitation universitaire comme suit :

- M. KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. KHELFAINE Karim, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, rapporteur.

5 – M. TRIKI Farid, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"أحكام الأجنبي في الفقه الإسلامي"

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 11, n° 1, 2015, pp. 62-72 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. HASSANI Khaled, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. BENSALIM Omar, Maître de conférences A, Université de Khenchela, rapporteur.

6 – Mme TRIKI née AIT CHAOUICHE Dalila, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"ثبوت النسب بالإقرار في قانون الأسرة الجزائري : دراسة مقارنة"

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 11, n° 1, 2015, pp. 189-205.

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressée à l'habilitation universitaire comme suit :

- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. BOUIZRI Saïd, Maître de conférences A, Université de Tizi-Ouzou, rapporteur.

7 – **M. CHENINE Salah**, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"التسليم المراقب في التشريع الجزائري : واقع و تحديات"

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 12, n° 2, 2015, pp. 197-211.

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- Mme IGROUFA Zoubida, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. HASSANI Khaled, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. HMISSI Rida, Professeur, Université de Ouargla, rapporteur.

8 – **M. FERCHA Kamal**, Maître de conférences classe B, Université de Bordj Bou Arréridj :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé : « La cyber justice en Algérie » et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 12, n° 2, 2015, pp. 22-30 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- M. AIT MANSOUR Kamal, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- Mme IGROUFA Zoubida, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. IGLOULI Mohamed, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, rapporteur.

II – Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) :

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) en Droit Public, spécialité « Droit des collectivités territoriales » présentée par M. ASSIAKH Samir.

Intitulé de la Thèse : « Le rôle des collectivités locales dans la protection de l'environnement en Algérie ».

" دور الجماعات الإقليمية في حماية البيئة في الجزائر "

Conformément aux dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ; des dispositions de l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté n° 329 du 5 mai 2014 ;

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. BOUDRIOUA Abdelkarim en qualité de Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

" حماية البيئة في إطار قانون الولاية الجديد "

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, Volume 9, n° 1, 2014, pp. 127-145 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Président ;
- M. BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- Mlle KAÏDI Samia, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice ;
- Mlle IRZIL El Kahina, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice.

III – Stages de perfectionnement et séjours scientifiques de haut niveau de courte durée:

Au vu des dispositions de l'arrêté n° 2010 du 29 décembre 2014 fixant les critères d'admissibilité au programme de perfectionnement à l'étranger, modifié par arrêté n° 327 du 9 juillet 2015 ;

Au vu du dispositif de l'instruction n° 05 du 1^{er} décembre 2015 relative au perfectionnement à l'étranger ;

1 – Séjours scientifiques de haut niveau de courte durée :

Le Conseil a émis un avis favorable aux demandes de séjours scientifiques de haut niveau de courte durée formulées par les enseignants comme suit :

N°	Noms et Prénoms	Grade	Durée	Destination
1.	KHELFI Abderrahmane	MCA	10 jours	Malaisie
2.	DAHMANI Abdeslem	MCA	15 jours	France
3.	AIT MANSOUR Kamal	MCA	15 jours	France
4.	IGROUFA Zoubida	MCA	15 jours	Espagne
5.	KEBAILI Tayeb	MCA	15 jours	France
6.	MAZIZ Abdeslam	MCB	15 jours	Turquie

7.	MAIFI Laziz	MCB	15 jours	Maroc
8.	TOUATI Nassera	MCB	15 jours	France
9.	BERKANI AMAR	MCB	15 jours	France
10.	AISSAOUI Azzedine	MCB	15 jours	Maroc
11.	ASSALI Abdelkrim	MCB	15 jours	Maroc
12.	RACHEDI Saida	MCB	15 jours	France

2 – Stages de perfectionnement :

Le Conseil a émis un avis favorable aux demandes de stages de perfectionnement formulées par les enseignants et étudiants inscrits en doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) et en Master 2 et ce, par ordre de mérite comme suit :

2.1. Corps enseignant :

N°	Noms et Prénoms	Grade	Durée	Destination	Notation
1.	HAMITOCHE Djamel	MAA	20 jours	France	15 points
2.	AMIROUCHE Hania	MAA	20 jours	France	14 points
3.	LAMAMRA Lynda	MAA	20 jours	Egypte	14 points
4.	OUADDAI Azedine	MAB	20 jours	Egypte	14 points
5.	HAMADI Naoual	MAA	20 jours	Maroc	13 points
6.	DEFFOUS Hind	MAA	15 jours	France	13 points
7.	ZIANE KHODJA Miria	MAA	20 jours	Egypte	13 points
8.	AIT OUARET Hamza	MAB	20 jours	France	13 points
9.	SOUILAH Karima	MAB	20 jours	France	12 points
10.	BENCHALAL Karima	MAB	20 jours	Maroc	12 points
11.	RABAH Nadia	MAB	20 jours	Egypte	12 points
12.	BEHNOUS Amal	MAA	20 jours	Suisse	11 points
13.	BENCHALAL El Hamid	MAA	20 jours	France	9 points
14.	BERKANE Abdelghani	MAA	15 jours	France	9 points
15.	MANAA Djamel	MAA	20 jours	Maroc	9 points
16.	BOUKHLOU Messaoud	MAA	20 jours	Maroc	8 points
17.	HELAL Laid	MAA	20 jours	Egypte	8 points
18.	BENMOUHOU B Fawzi	MAA	20 jours	France	8 points
19.	MEDDOURI Zaidi	MAA	20 jours	France	8 points
20.	KERKEDENE Farid	MAA	15 jours	Turquie	8 points
21.	MAKHLOUF Bahia	MAA	15 jours	France	8 points
22.	ADOUANE Samira	MAA	20 jours	Maroc	7 points
23.	SAADI Fatiha	MAA	20 jours	Maroc	7 points
24.	DJEBIRI Nedjma	MAA	20 jours	France	7 points
25.	IMLOUL Rima	MAA	20 jours	Egypte	7 points
26.	BENBERKANE Ahmed	MAA	20 jours	France	7 points
27.	FARAH Aicha	MAA	20 jours	Qatar	7 points
28.	ABDICHE Lila	MAA	15 jours	Egypte	7 points
29.	ZOUBIRI Sofiane	MAA	20 jours	France	7 points
30.	ATMANI Billal	MAA	20 jours	Maroc	7 points
31.	ATOUI Abdelhakim	MAA	15 jours	Maroc	7 points
32.	AGHLIS Bouzid	MAA	20 jours	France	7 points
33.	AREZKI Nabila	MAA	15 jours	Maroc	7 points
34.	BELGHAZLI Sabrina	MAA	20 jours	France	7 points
35.	MOULOUDJ Lamia	MAA	20 jours	France	6 points
36.	MATSA Lamia	MAA	20 jours	Maroc	6 points
37.	DRISS Sihem	MAA	15 jours	France	6 points
38.	BENKHALED Saadi	MAA	20 jours	France	6 points
39.	BENSEGHIR Chahrazed	MAA	20 jours	France	6 points
40.	BEKKA Hassene	MAA	20 jours	Maroc	6 points

41.	DAHES Sonia	MAA	20 jours	Jordanie	6 points
42.	MOURI Sofiane	MAA	20 jours	Maroc	6 points
43.	MAGNANA Mebrouka	MAA	20 jours	Jordanie	6 points
44.	BRAHMI Fadila	MAA	10 jours	France	6 points
45.	FOUNAS Souhila	MAA	20 jours	Jordanie	5 points

2.2. Etudiants doctorants (3^{ème} cycle LMD) :

N°	Noms et Prénoms	Durée	Destination	Notation
1.	TEMINE Wahida	20 jours	France	12 points
2.	KHEIREDDINE Khokha	16 jours	Maroc	8 points
3.	LAYADI Nadjla	20 jours	France	7 points
4.	NATOURI Samir	20 jours	France	7 points
5.	ALIM Lydia	16 jours	Maroc	7 points
6.	ZENNACHE Yasmina	20 jours	France	7 points
7.	MAHMOUDI Samira	20 jours	France	7 points
8.	LAIFAOUI Karima	15 jours	Maroc	7 points
9.	BOURAI Dalila	20 jours	France	7 points
10.	RAHMANE Amina	20 jours	France	7 points
11.	YAHIAOUI Massinissa	20 jours	France	7 points
12.	OUBOUZID Lamia	20 jours	Jordanie	7 points
13.	BOUANANI Yacine	20 jours	France	6 points
14.	CHERCHARI Farouk	20 jours	France	6 points
15.	BOUMANSOUR Noura	20 jours	France	6 points
16.	AÏT EL DJOUDI Mourad	20 jours	France	6 points
17.	MOUSSAOUI Nabil	20 jours	France	6 points
18.	BARA Saida	20 jours	Maroc	6 points
19.	ZAÏDI Abderrafik	20 jours	France	6 points
20.	RABTI Amel	20 jours	France	6 points

2.3. Etudiants en Master :

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande de stage de perfectionnement de courte durée formulée par un étudiant inscrit en Master 2, major de promotion et ce, en application :

- des dispositions des articles 4 et 7 de l'arrêté n° 2010 du 29 décembre 2014 fixant les critères d'admissibilité au programme de perfectionnement à l'étranger, modifié par arrêté n° 327 du 9 juillet 2015 ;

- du dispositif de l'instruction n° 05 du 1^{er} décembre 2015 relative au perfectionnement à l'étranger :

N°	Noms et Prénoms	Durée	Destination	Observation
1.	TOUATI Ghiles	20 jours	Maroc	Major de Promotion

IV – Offres de formation en Doctorat 3^{ème} cycle (LMD) :

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait aux offres de formation en 3^{ème} cycle LMD (Doctorat) pour l'année universitaire 2016-2017 comme suit :

- Une demande de reconduction d'une formation doctorale de 3^{ème} cycle LMD en droit public ;
- Une demande d'habilitation d'une formation doctorale de 3^{ème} cycle LMD en droit privé.

Au vu des dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ; de l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté

n° 329 du 5 mai 2014 ; de la note n° 119/DGEFS/2016 du 2 février 2016 ayant trait à la préparation de la rentrée universitaire 2016-2017 : Doctorat LMD ;

1 - Au vu de l'avis favorable émis par le comité scientifique du département de Droit Public par délibération du 17 février 2016 et après en avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve le dossier de reconduction présenté et émet un avis favorable à l'offre de formation en 3^{ème} cycle LMD (Doctorat) en Droit Public pour l'année universitaire 2016-2017 et ce, pour quinze (15) places pédagogiques réparties comme suit :

Intitulé master	Nombre de postes pédagogiques
Droit public des affaires	5
Droit des collectivités territoriales	5
Droit international humanitaire et droits de l'Homme	5
Total	15

2 - Au vu de l'avis favorable émis par le comité scientifique du département de Droit privé par délibération du 18 février 2016 et après en avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la demande d'habilitation présentée et émet un avis favorable à l'offre de formation en 3^{ème} cycle LMD (Doctorat) en Droit privé pour l'année universitaire 2016-2017 et ce, pour vingt (20) places pédagogiques réparties comme suit :

Intitulé master	Nombre de postes pédagogiques
Droit privé général	10
Droit privé et sciences criminelles	10
Total	20

V – Carrière des enseignants :

1 - Titularisation :

Le Conseil a procédé à l'examen de demandes de titularisation dans le grade de Maître Assistant classe B formulées par Mmes KACI Zineb et HANIFI épouse BENMERGHID Hedda.

- Au vu des dispositions de l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;

- Au vu de la réglementation en vigueur, notamment les dispositions du décret exécutif n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur ;

- Au vu de l'avis favorable émis par : le comité scientifique du département des enseignements de base en droit en date du 17 février 2016, le comité scientifique du département de droit public en date du 17 février 2016 ;

Le Conseil et après en avoir délibéré, a émis un avis favorable à la titularisation de Mme KACI Zineb et Mme HANIFI épouse BENMERGHID Hedda dans le grade de Maître Assistant classe B.

2 – Promotion :

Le Conseil a procédé à l'examen des demandes de promotion au grade de Maître Assistant classe A formulées par les enseignants dont les noms suivent : Mmes HAMADI épouse KERMANI Naoual, LAMAMRA Linda, ZIANE KHODJA Miria, MM. AIT OUARET Hamza, OUDDAI Azzeddine.

- Au vu des dispositions de l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;

- Au vu de la réglementation en vigueur, notamment les dispositions du décret exécutif n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur ;

- Au vu de l'avis favorable émis par : le comité scientifique du département des enseignements de base en droit en date du 17 février 2016, le comité scientifique du département de droit public en date du 17 février 2016, le comité scientifique du département de droit des affaires en date du 17 février 2016 ;

Le Conseil et après en avoir délibéré, a émis un avis favorable à la promotion des intéressés au grade de Maître Assistant classe A.

VI – Modification de sujet de thèse de doctorat :

Le Conseil a examiné une demande de modification d'un sujet de thèse de doctorat de 3^{ème} cycle LMD présentée par Mlle RAHMANE Amina :

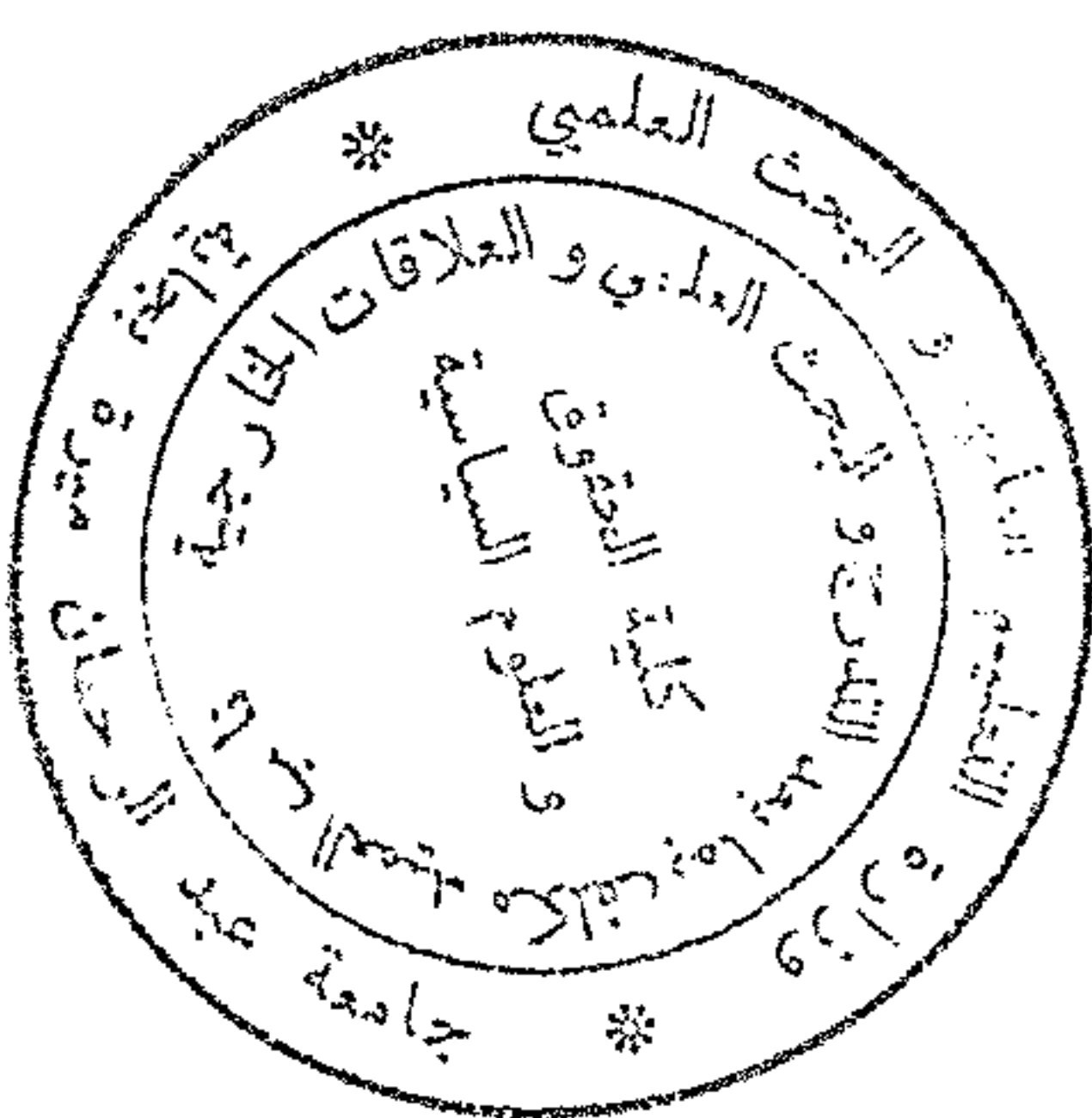
Sujet d'inscription	Sujet modifié
النظام القانوني لعقد الاستثمار في الجزائر	النظام القانوني للعقد المبرم بين الدولة الجزائرية و المستثمر الأجنبي

Au vu de l'avis favorable émis par le directeur de thèse, le Conseil a émis un avis favorable à la modification du sujet, justifiée par des raisons objectives.

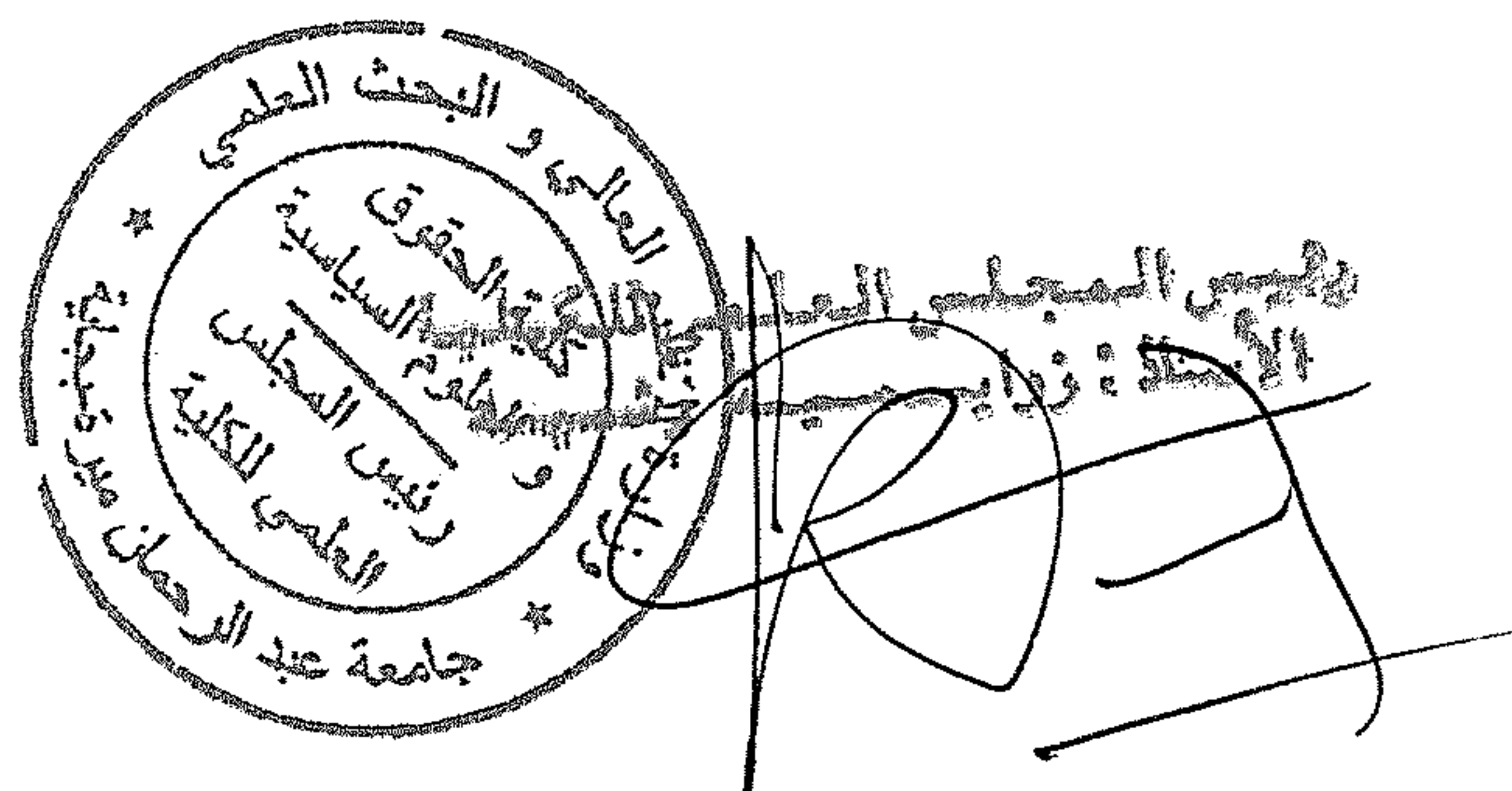
Béjaïa, le 21 février 2016.

Le Secrétaire de séance

نائب العميد مكلف بما بعد التدرج
و البحث العلمي والعلاقات الخارجية
قبيل طيب



Le Président du Conseil Scientifique



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.

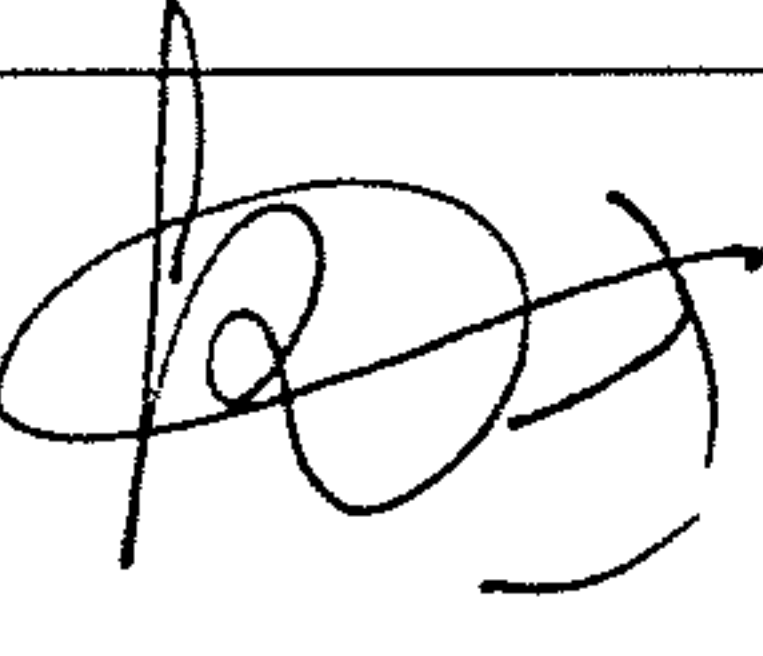
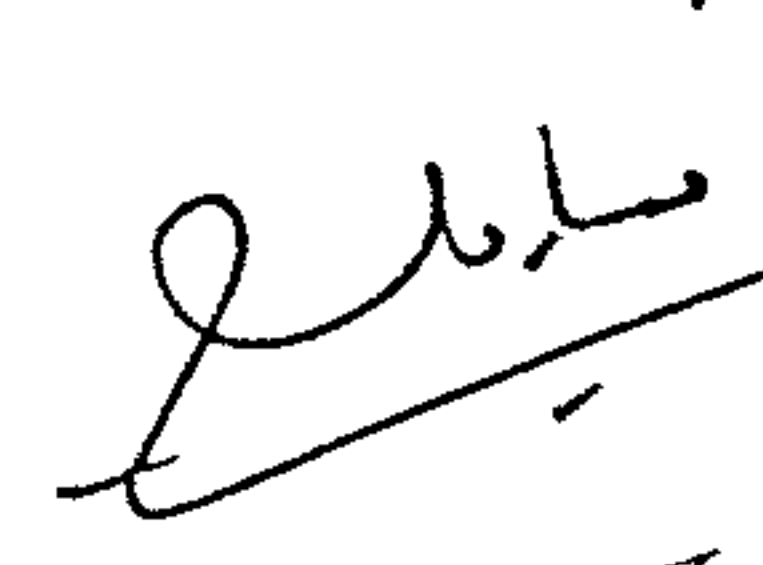

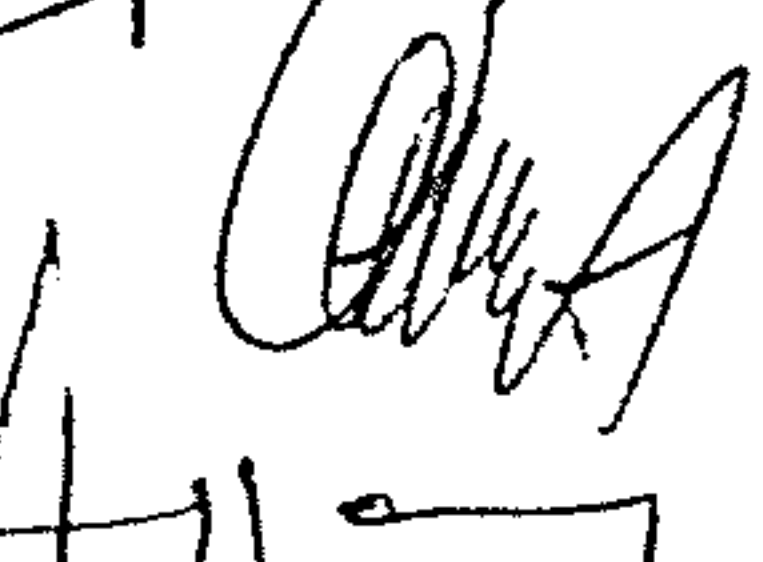

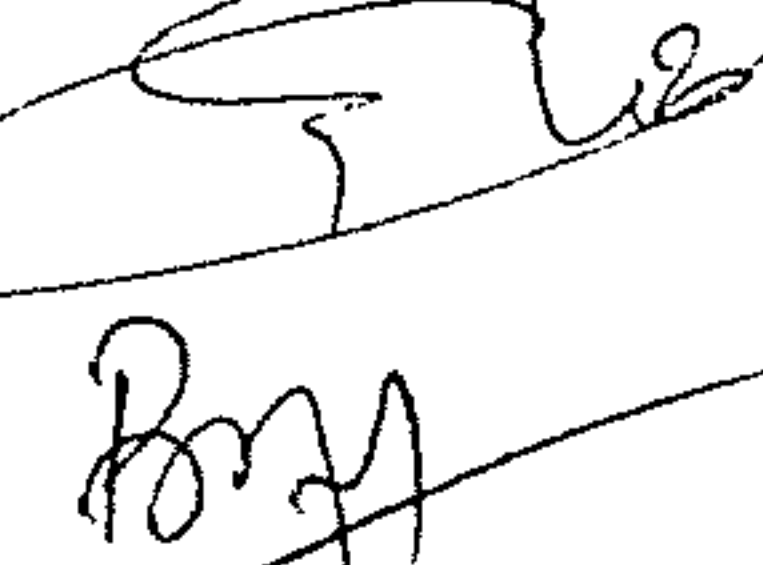
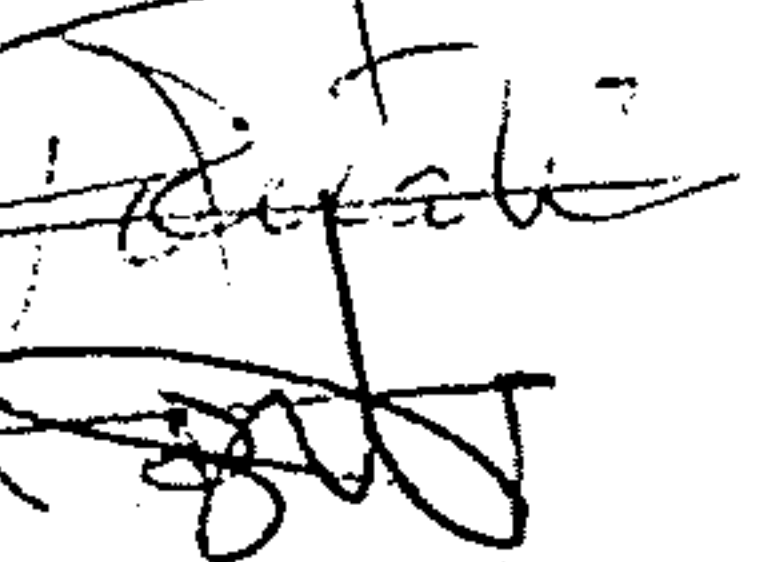
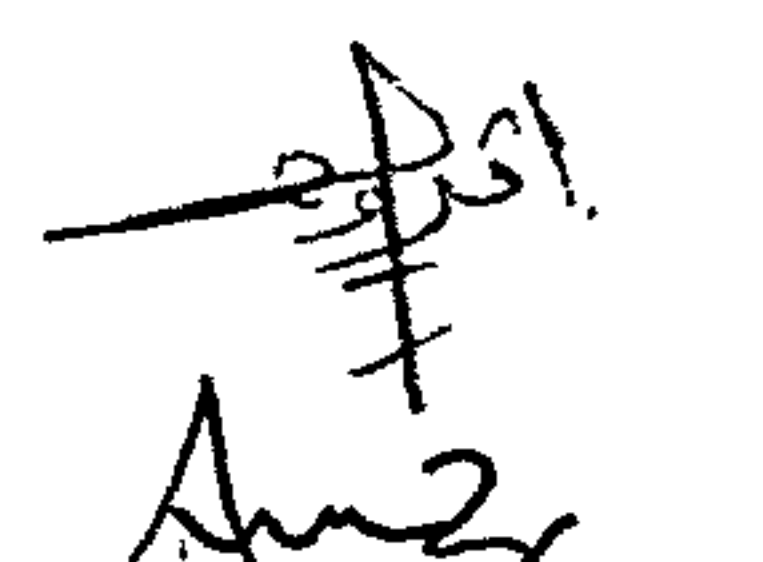

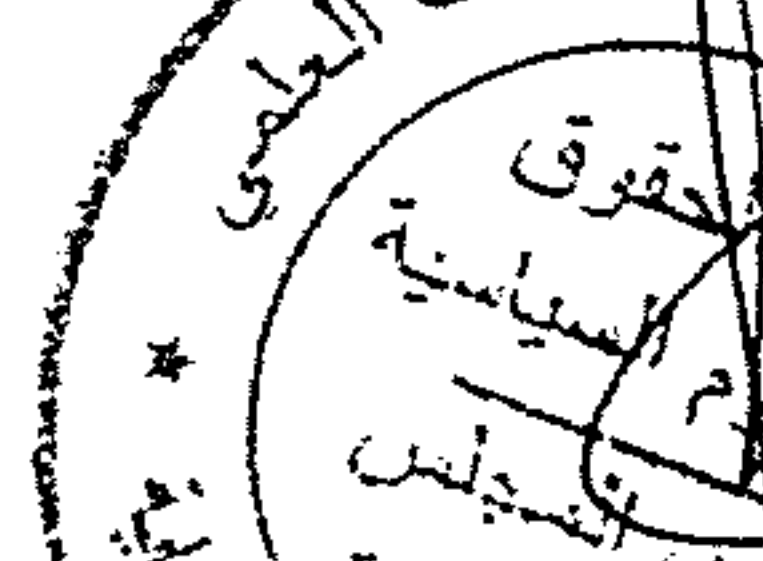
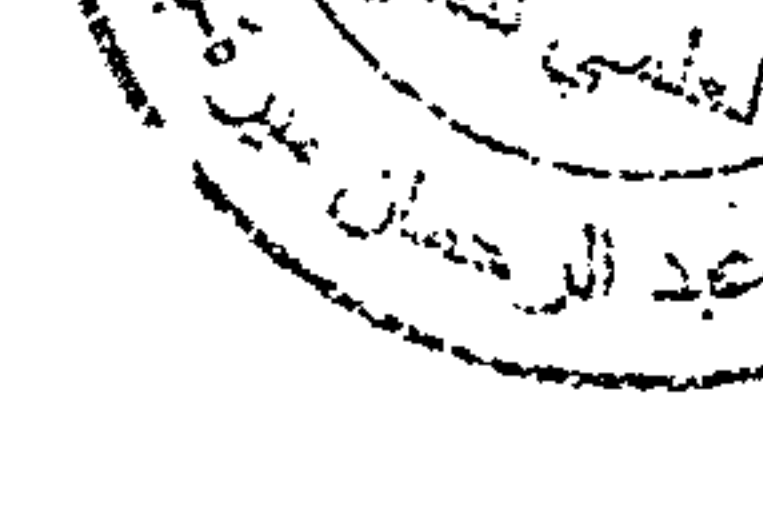
جامعة عبد الرحمان ميرة - بجاية
كلية الحقوق و العلوم السياسية

المجلس العلمي للكلية

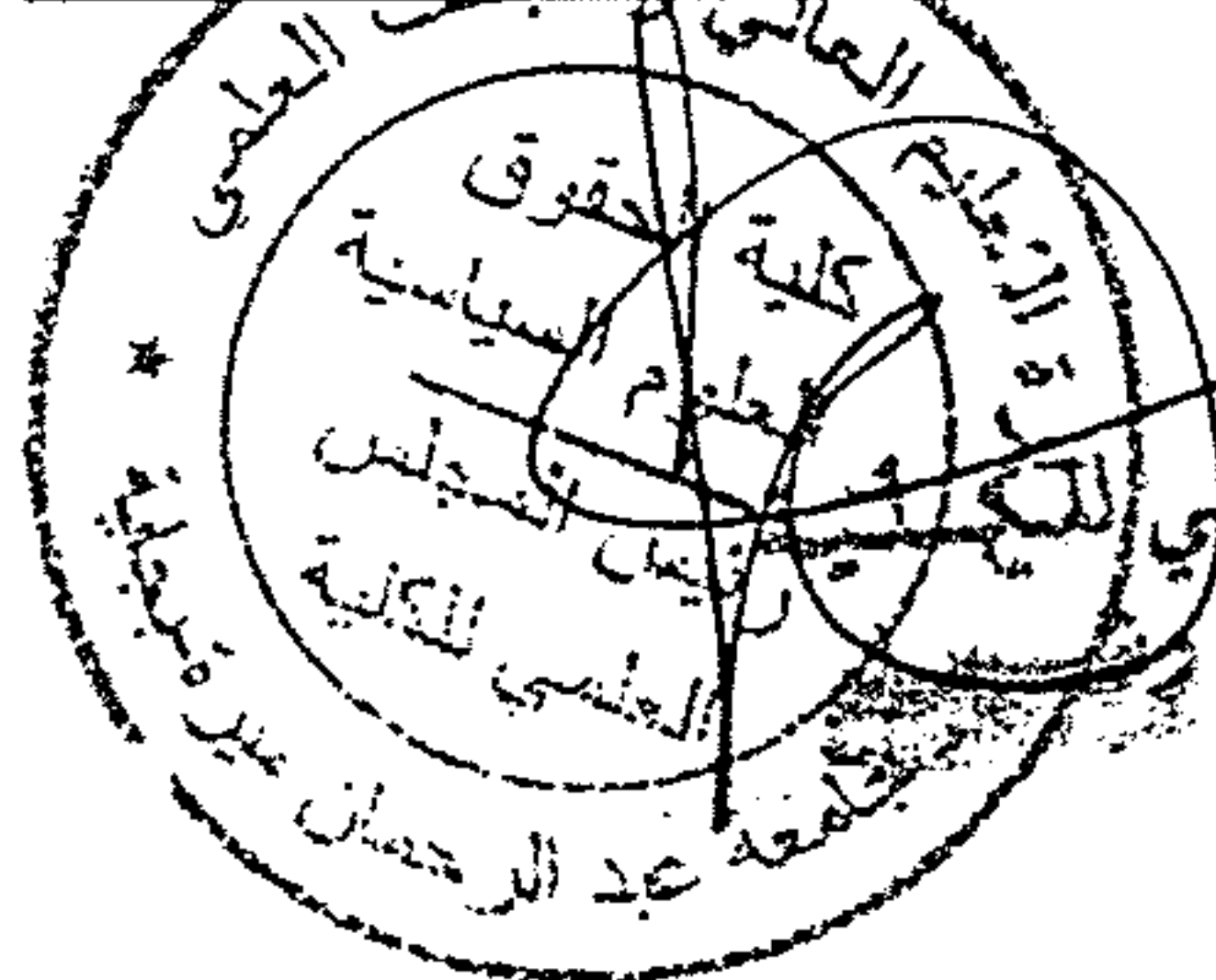
بجاية في 2016/02/21

محضر رقم: 03/2016

قائمة الحضور

الرقم	الاسم و اللقب	الصفة	الامضاء
01	أ. زوايمية رشيد	رئيس المجلس العلمي	
02	د. أيت منصور كمال	عميد كلية الحقوق	
03	د. قبايلي طيب	نائب العميد مكلف بما بعد التدرج	
04	د. شيت عبد لوهاب	نائب العميد مكلف بالمسائل المرتبطة بالطلبة	
05	ارائن عبد الله	رئيس قسم التعليم الأساسي للحقوق	
06	بزغيش بوبكر	رئيس قسم قانون الأعمال	
07	عيادي جيلالي	رئيس قسم القانون الخاص	
08	علام الياس	رئيس قسم القانون العام	
09	د. دحماني عبد السلام	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
10	د. حساني خالد	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
11	مختاري عبد الكريم	ممثل الأساتذة المساعدين	
12	بلول جمال	ممثل الأساتذة المساعدين	
13	د. تواتي نصيرة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم التعليم الأساسي للحقوق	
14	د. بري نور الدين	رئيس اللجنة العلمية لقسم قانون الأعمال	
15	د. إقروفة زبيدة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم القانون الخاص	
16	د. عيساوي عز الدين	رئيس اللجنة العلمية لقسم القانون العام	
17	د. خلفي عبد الرحمان	مدير مخبر البحث حول فعالية القاعدة القانونية	

رئيس المجلس العلمي



رئيس المجلس العلمي
الأستاذة زوايمية رشيد